



Le conseil de l'INSPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels et usagers de l'Inspe, ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat. Il adopte le budget de l'Inspe, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements. Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, des formateurs et des personnels des Inspe.

Les 23 et 24 avril

VOTEZ



pour élire vos représentants-es au conseil de l'INSPE et vous faire entendre



Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

Le bilan de la réforme de la formation des enseignant-e-s, est sans appel. Comme la FSU l'avait annoncé, elle a aggravé la crise de recrutement de nos métiers, et imposé une année de M2 intenable, tant pour la surcharge de travail que les conditions d'études et de travail, surtout pour les alternants-es .

Le temps de service excessif pour les stagiaires à temps plein est incompatible avec une formation de qualité en lien avec la recherche.

La faiblesse des moyens alloués empêche de répondre aux besoins.

Les modalités d'évaluation et de titularisation sont lourdes et parfois infantilisantes.

Pour la FSU, les entrants dans le métier ne doivent pas servir de variable d'ajustement ! Il faut investir, favoriser l'accès au concours et améliorer l'entrée dans le métier !



En URGENCE la FSU revendique pour les étudiants-es :

- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions.
- ▶ Des droits d'inscription ne dépassant pas ceux du master
- ▶ Le rétablissement de l'aide financière spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.
- ▶ Respecter le libre choix du type de stage en M2, suppression de l'imposition de contrats d'alternance ECA en M2.
- ▶ La prise en charge des frais de déplacement pour tous les stages et contrats, ECA comme SOPA.
- ▶ Une rémunération digne pour les contractuels alternants.

pour les stagiaires :

- ▶ L'affectation au plus près de leur lieu de formation
- ▶ Un temps de service réduit à un tiers afin de pouvoir suivre une formation au métier.
- ▶ De réelles formations adaptées aux profils et aux attentes, non infantilisantes, filées et mieux équilibrées sur l'année, sans surcharge inutile, ni imposition d'un nouveau diplôme.
- ▶ Le maintien des sites départementaux



La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur tels que le SNEP, le SNUipp, le SnesUp, le SNES ou le SNUEP.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme offensif de lutte et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Vos candidats-
es **FSU** sont tous et
toutes des étudiants-
es en M1, en M2, du
06, du 83, du 1^{er} ou
du 2nd degré, en
formation sur les
centres de Nice ou
de Toulon.

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation :

La qualité du système éducatif repose sur l'engagement des enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une réelle démocratisation du système éducatif est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

Une formation qui s'inscrit dans la durée de la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.

Des aides financières pour permettre de suivre les études dans de bonnes conditions, allocations d'autonomie, dispositifs de pré-recrutements...

Des moyens fléchés spécifiques pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluri-catégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux

Une formation initiale intégrée, et progressive articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.

Un cadrage national de la formation inscrit dans la loi, assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.

L'accès à l'ensemble des concours externes avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés

Des modules de préprofessionnalisation proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter

Des formations adossées à la recherche prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.



Les 23 et 24 avril, VOTEZ